

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
ET CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE  
VEHICULES D'OCCASION  
EXCLU WEB  
STELLANTIS &YOU ON LINE**

**1° VENDEUR, CLIENT, VEHICULE ET CONTRAT**

Le site internet [www.stellantisandyou.com](http://www.stellantisandyou.com) est ci-après désigné le « Site ».

Le Site présente les offres de vente de véhicules d'occasion de la société STELLANTIS &YOU FRANCE SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 302 475 041. Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR29302475041. Elle est également inscrite à l'ORIAS sous le numéro 13007951 en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance et de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour plusieurs organismes listés sous ce lien : <https://www.orias.fr/home/showIntermediaire/302475041>.

Deux catégories de véhicules sont présentées sur le Site :

- Les véhicules en stock en points de vente physique : la vente de ces véhicules est encadrée par les conditions générales de vente et de garantie « Hors Exclu Web »
- Les véhicules en stock dans les locaux de l'établissement STELLANTIS &YOU ON LINE, identifiés par la mention « Exclu Web » apparaissant sur les photographies et la fiche produit du véhicule : l'offre et la vente de ces véhicules sont encadrées par les présentes conditions générales de vente et de garantie (ci-après les « Conditions Générales »).

Le Vendeur des véhicules « Exclu Web » est l'établissement STELLANTIS &YOU ON LINE (SIRET 30247504103558) situé 115 rue du 11 novembre, 92000 NANTERRE. Les coordonnées du service client de cet établissement sont :

- Adresse mail : [service-client-syol@stellantis.com](mailto:service-client-syol@stellantis.com)
- Téléphone : 01 70 95 06 99

L'achat de véhicules Exclu Web sur le Site est réservé aux particuliers et professionnels n'agissant pas dans le cadre d'une activité en lien avec la vente ou la location de véhicule automobile (ci-après le « Client »).

Les clients professionnels ne peuvent prétendre au bénéfice des dispositions du code de la consommation réservées aux consommateurs ni au bénéfice des garanties SPOTICAR lorsqu'elles sont réservées aux particuliers.

Les clients professionnels de l'automobile sont invités à se rendre en point de vente pour acheter un véhicule d'occasion auprès de la société STELLANTIS &YOU. Si, malgré cette clause, ces derniers procèdent à un achat d'un Véhicule sur le Site, ils ne pourront en aucun cas prétendre au bénéfice des dispositions du code de la consommation qui seraient réservées aux consommateurs, ni au bénéfice des garanties SPOTICAR réservées aux particuliers. A l'inverse, toute stipulation bénéficiant au Vendeur reste applicable.

Le Véhicule désigne le véhicule Exclu Web commandé par le Client sur le Site.

Le Client est l'acheteur du Véhicule.

Le contrat de commande du Véhicule (ci-après le « Contrat » ou la « Commande ») est constitué par les dispositions du Site telles que complétées par le Client ainsi que par les présentes Conditions générales, annexes incluses. Il fait l'objet d'un mail de confirmation de commande.

Le Contrat est proposé uniquement en langue française.

Conformément aux articles L. 213-1, D. 213-1 et D. 213-2 du code de la consommation, le Client consommateur peut demander un duplicata au Vendeur dans le délai de conservation de 10 ans à compter de la livraison du Véhicule.

## **2° VEHICULES EN VENTE SUR LE SITE**

Les présentes Conditions Générales ne s'appliquent qu'aux véhicules identifiés « Exclu Web ».

Sur chaque fiche produit sur le Site, différentes informations sont présentées au Client :

- La dénomination du Véhicule, en ce compris la marque, le type, le modèle, la version, et le cas échéant la variante du véhicule. Il peut arriver que, concernant des véhicules importés, la dénomination du pays d'export diffère de la dénomination en vigueur en France. Dans ce cas, les deux dénominations figureront dans le descriptif produit
- Le prix TTC du Véhicule :
- Les caractéristiques du Véhicule :
  - o les caractéristiques techniques, détail des équipements, options...
  - o la date de première mise en circulation du véhicule ;
  - o le kilométrage du véhicule. Il est précisé si ce kilométrage est ou non garanti. A défaut de mention expresse, il sera considéré comme non-garanti ;
  - o l'origine du véhicule ;
- La garantie commerciale SPOTICAR applicable, parmi celles-ci : « SPOTICAR PREMIUM 24 MOIS », « SPOTICAR PREMIUM 12 MOIS », « SPOTICAR ADVANCED 8 MOIS » ou « SPOTICAR ESSENTIAL 6 MOIS ». Celles-ci varient selon le modèle, l'ancienneté et le kilométrage du Véhicule en vente. Est applicable au Véhicule la garantie commerciale identifiée sur la fiche produit du Véhicule.

Les teintes peuvent varier selon le matériel utilisé et la luminosité lors de la prise de photographies.

D'éventuelles offres commerciales en cours sont présentées au Client. Ces offres sont uniquement valables en cas d'achat d'un véhicule Exclu Web sur le Site, sous réserve des éventuelles conditions d'application qui y sont stipulées.

Sauf stipulation contraire dans la fiche produit sur le Site, le Client est informé, concernant les véhicules des marques du groupe Stellantis qui ont été vendus neufs postérieurement au 1<sup>er</sup> mars 2015, que les pièces détachées indispensables à leur utilisation seront disponibles pendant dix (10) ans à compter de leur vente neufs. Dans le cas où ces pièces viendraient à manquer pendant cette durée, le constructeur du véhicule appartenant au groupe Stellantis s'engage à proposer une solution de réparation.

Le prix TTC indiqué dans la page produit du Véhicule ne correspond qu'au seul véhicule, de sorte qu'il n'inclut pas :

- le coût du certificat d'immatriculation du Véhicule à reverser à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), lequel dépend de plusieurs facteurs (puissance fiscale, niveau d'émission de CO2, département, etc.) ;
- le prix de(s) prestation(s) additionnelle(s) proposées au cours du parcours de commande du Véhicule sur le site. Ces prestations sont optionnelles ;
- les frais de livraison du Véhicule si le client ne choisit pas la livraison sur le lieu de stockage actuel du véhicule.

Les frais additionnels sont dus par le Client.

Si le Client ne donne pas mandat au Vendeur pour procéder à l'immatriculation du Véhicule, il devra procéder par lui-même aux formalités y afférentes sur le site de l'ANTS, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la livraison du Véhicule.

Si le Client choisit de donner mandat au Vendeur pour procéder à l'immatriculation du Véhicule en son nom et pour son compte auprès de l'ANTS, il devra régler, en sus du coût du certificat d'immatriculation, le prix du service fourni par le Vendeur à ce titre. Ce prix est indiqué avant que le Client n'opte pour cette option. Le Client s'engage à fournir au Vendeur toutes les pièces nécessaires aux formalités requises par l'ANTS. Le certificat d'immatriculation définitif sera remis au Client dès que possible mais il n'est pas exclu que lors de la livraison du Véhicule, celui-ci soit toujours sous immatriculation provisoire.

Il convient de noter que le Vendeur ne fera en aucun cas l'avance des éventuelles primes à la conversion et/ou des éventuels bonus écologiques. Ces éventuelles aides versées par l'Agence de service et de paiement (ASP) peuvent porter sur certains véhicules d'occasion fonctionnant à l'électricité et/ou à l'hydrogène achetés ou loués par certaines personnes physiques majeures domiciliées en France. Les conditions d'éligibilité peuvent dépendre des caractéristiques du véhicule, de son prix, de sa date de livraison et des conditions de ressources du Client. Le Client est invité à consulter les conditions d'éligibilité en vigueur sur les sites [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et <https://www.primealaconversion.gouv.fr/>. S'il pense pouvoir prétendre à l'une ou l'autre de ces aides, il lui appartient de déposer, dans les meilleurs délais suivant la date de facturation du véhicule sa demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/>. Le Vendeur est tiers à ce processus et sa responsabilité ne peut en aucun cas être engagée à ce titre.

### **3° ETAPES DE LA COMMANDE SUR LE SITE**

Le Client sélectionne un Véhicule et engage le processus d'achat en cliquant sur le bouton « Acheter » Puis il est demandé au Client de s'identifier ou de créer un compte.

Le Client dispose à ce stade de la possibilité de demander au Vendeur une prestation facultative payante de réalisation des démarches d'immatriculation. Dans le cas où le Client n'aura pas demandé la prestation de démarche d'immatriculation, le montant de la carte grise ne devra pas être réglé par le Client au Vendeur mais directement auprès de l'administration publique chargée des immatriculations.

Le Client peut également souscrire à des services additionnels (gravage des vitres, etc.).

Il est également demandé au Client s'il souhaite prendre livraison du Véhicule sur son lieu de stockage actuel annoncé ou s'il souhaite en prendre livraison dans un autre lieu. Dans le deuxième cas, des frais de transfert du véhicule, variables selon le lieu choisi, sont mentionnés et seront dus par le Client.

Un récapitulatif de commande est ensuite présenté au Client. Il lui appartient de le lire et de procéder à toutes vérifications et modifications utiles, le cas échéant en revenant aux étapes antérieures, avant de lire et d'approuver les présentes Conditions Générales puis de confirmer sa commande en cliquant sur le bouton « Je confirme ma commande avec obligation de paiement »

S'agissant d'un paiement au comptant, il est demandé au Client de régler en ligne un acompte de 500 euros TTC immédiatement après avoir cliqué sur le bouton « Je confirme ma commande avec obligation de paiement », sous peine de caducité de la commande.

La Commande ne prend date qu'à compter du règlement par le Client de cet acompte. Cette somme versée d'avance est un acompte, et non des arrhes au sens de l'article L. 214-1 du code de la consommation. L'acompte sera restitué au consommateur en intégralité si celui-ci exerce son droit de rétractation ou si la commande est annulée pour défaut de livraison du véhicule.

Une page de confirmation de commande s'affiche et le Client reçoit un courrier électronique de confirmation de commande.

Le Client est ensuite contacté par un Webseller. Le Client doit communiquer au Webseller tous les éléments d'information et justificatifs sollicités par ce dernier : une copie de sa pièce d'identité en cours de validité, une copie de son permis de conduire en cours de validité, un justificatif de son domicile de moins de trois mois.

Le Webseller adresse ensuite au Client le mandat d'immatriculation dans le cas où le Client aurait souscrit au service d'immatriculation du véhicule.

La commande du Client est archivée pendant une durée de 10 ans. Le Client qui désire accéder à cette commande peut en faire la demande à tout moment au Vendeur pendant cette période.

## **4° PRIX – REGLEMENT**

### **4.1 PAIEMENT DE L'ACOMPTE**

Le paiement en ligne de l'acompte est effectué au moyen des cartes bancaires suivantes : « Cartes Bancaires », Visa et Mastercard,

Le paiement intervient à travers la société Stellantis Financial Services Europe, société anonyme dont le siège social est situé 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 325 952 224, code interbancaire 13168N (ci-après « SFSE »), agissant qualité de facilitateur de paiement. En cas de question sur les modalités de paiement, le Client peut prendre contact avec SFSE à l'adresse suivante : [solutionspaiements@stellantis.com](mailto:solutionspaiements@stellantis.com).

Aux fins de protection contre la fraude, un contrôle de la commande pourra être effectué. Dans ce cadre, le Client pourra être contacté en vue de justifier de son identité.

Pour la sécurité des transactions, le Site internet a fait appel à la solution de paiement développée par SFSE. Lors du paiement, les coordonnées bancaires du Client sont chiffrées sur son ordinateur puis transmises sous forme inintelligibles à destination de serveurs seuls capables de les déchiffrer. Les autorisations et données sont alors vérifiées auprès de la banque du Client afin d'éviter les abus et les fraudes. Ce processus est basé sur le protocole HTTPS l'un des plus robustes aujourd'hui. Lors des transferts via Internet, il est alors impossible de les lire : rien ne transite en clair sur le web. Ces informations sont ainsi enregistrées et sécurisées auprès de partenaires soumis à la norme de sécurité dite « PCI-DSS » (Payment Card Industry Data Security Standard).

La sécurité des paiements est renforcée sur le Site internet grâce au procédé 3D Secure déployé sous les appellations commerciales « Verified By Visa » et « MasterCard SecureCode ». Il a pour but de s'assurer, lors de chaque paiement en ligne, que la carte est utilisée par son véritable titulaire. Au moment du paiement, en plus du numéro de carte bancaire, de la date d'expiration de la carte et des trois chiffres du code de sécurité (imprimés au dos de la carte), le Client devra saisir, dans une étape supplémentaire, un mot de passe, sa date de naissance ou un code dynamique à usage unique (les modalités d'authentification varient selon la banque émettrice de la carte). Les données transmises seront utilisées pour effectuer le paiement et pourront également être utilisées par SFSE, dans le respect des dispositions légales sur la protection des données personnelles, à des fins commerciales ou marketing.

### **4.2 PAIEMENT DU PRIX DU VEHICULE**

Le prix du Véhicule faisant l'objet de la Commande est celui mentionné sur le Site internet. Il est garanti jusqu'à l'expiration du délai contractuel de livraison du Véhicule, et, en cas de dépassement non imputable au Client, jusqu'à sa mise à disposition.

Le solde du prix du Véhicule doit être réglé à sa date de livraison effective par virement bancaire au profit du Vendeur.

Le transfert de la propriété du véhicule et des risques au Client s'effectue à la livraison effective du Véhicule telle que définie à l'article 5° LIVRAISON ci-après.

## **5° LIVRAISON**

La livraison du Véhicule peut avoir lieu :

- soit au lieu de stockage du Véhicule, indiqué sur le Site ;
- soit à l'adresse choisie par le Client ;

La livraison du Véhicule ne peut avoir lieu qu'en France métropolitaine, hors Corse et îles côtières françaises.

La livraison intervient dans un délai maximum d'un mois calendaire à compter de la commande du Client sur le Site internet. La livraison ne peut cependant intervenir moins de 48 heures après le paiement complet du prix par le Client.

Toutefois en cas de modification de la Commande sur demande du Client ainsi qu'en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur ou d'un évènement tel qu'un incendie, une inondation, une réquisition, un conflit collectif du travail, etc., présentant les caractéristiques de la force majeure, chez le Vendeur, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la date limite de livraison précitée sera reportée de deux (2) mois.

Le Vendeur prendra contact avec le Client par téléphone dans les 48 heures suivant la commande pour organiser un rendez-vous de livraison.

Il appartient au Client de souscrire toute assurance automobile obligatoire ou utile avant la prise de livraison du Véhicule.

Le Client est tenu de prendre livraison du Véhicule dans les quinze (15) jours suivant sa mise à disposition par le Vendeur.

Le Client ayant passé commande sur le Site devra venir en personne prendre livraison du Véhicule sans pouvoir envoyer un représentant.

Lors de la livraison, le Client devra présenter au Vendeur une pièce d'identité officielle originale, dont le Vendeur prendra copie.

La livraison donnera lieu à la signature par le Vendeur et le Client d'un bon de livraison dont chacun conservera un exemplaire.

## **6° ANNULATION DE LA COMMANDE AVANT LIVRAISON**

### **6.1 PAR LE CLIENT**

Le Client aura la faculté d'annuler librement sa Commande, sans motif et sans pénalité, à tout moment depuis la conclusion de la commande sur le Site internet jusqu'à la livraison du Véhicule par le Vendeur, à condition d'en informer le Vendeur par courrier électronique envoyé depuis l'adresse email indiquée lors de la Commande, en mentionnant ses coordonnées et la date et le numéro de commande. L'annulation sera effective à réception par le Client d'un accusé de réception du Vendeur.

### **6.2 PAR LE VENDEUR**

Le Vendeur pourra annuler la Commande de plein droit et sans sommation, conformément à l'article 1657 du Code civil, si le Client n'a pas pris livraison du Véhicule dans le délai de quinze (15) jours stipulé à l'article 5 des présentes Conditions Générales.

## **7 ° RETRACTATION DE LA COMMANDE**

Le Client consommateur bénéficie d'un droit légal de rétractation de 14 jours à compter de la livraison du Véhicule, sans condition de kilométrage. Toutefois, le Client consommateur, qui exerce son droit de rétractation dans ce délai légal, mais qui a parcouru plus de 1.000 kilomètres avec le Véhicule avant sa restitution, sera débiteur d'une indemnité de 0,37 centimes par kilomètre excédentaire. Cette indemnité sera déduite du prix de vente à restituer à l'issue de la rétractation du Client.

Le Vendeur entend également faire bénéficier au Client consommateur d'une extension conventionnelle du délai de rétractation jusqu'à 30 jours ou 1.000 kilomètres parcourus, à compter de la livraison du Véhicule, au premier des deux termes échu. Le délai conventionnel de rétractation est donc compris entre 14 et 30 jours maximum à compter de la livraison, étant précisé que le Véhicule, retourné au Vendeur dans le cadre de cette extension conventionnelle, devra avoir un kilométrage inférieur à celui constaté lors de la livraison initiale majoré de 1.000 kilomètres.

Le modèle de formulaire de rétractation figure en Annexe 1 des présentes Conditions Générales.

## **8° GARANTIES LEGALES**

Le texte encadré mentionné à l'annexe Garanties Spoticar est reproduit en application du décret N° 22-946 du 29 juin 2022.

## **9° CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR**

Le Véhicule bénéficie d'un contrat de garantie commerciale SPOTICAR.

Il existe différents types de contrat de garantie commerciale SPOTICAR selon les Véhicules vendus :

- contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 24 mois
- contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 12 mois
- contrat de garantie commerciale SPOTICAR ESSENTIAL
- contrat de garantie commerciale SPOTICAR ADVANCED.

La durée et le contenu de ces contrats de garantie commerciale sont différents.

Le type de contrat de garantie commerciale SPOTICAR dont bénéficie le Véhicule est mentionné :

- sur le Site internet lors du parcours de commande
- ainsi que dans le courrier électronique de confirmation de commande.

Les différentes conditions générales de ces différents types de contrats de garantie commerciale SPOTICAR sont mentionnées en annexe des présentes conditions générales de vente. Le Client doit donc se reporter à celles de ces conditions générales de garantie commerciale SPOTICAR applicables à la vente du Véhicule.

## **10° DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROSPECTION COMMERCIALE**

La collecte et le traitement des données à caractère personnel du Client sont encadrées par la politique de confidentialité en vigueur sur le Site au moment de la Commande du Véhicule, ainsi que les stipulations présentes en Annexe des présentes Conditions Générales.

Le Client accepte les termes de ces dispositions lors de la création de son compte sur le Site et/ou lors de la passation de commande du Véhicule.

En outre, le Client a la possibilité de consentir à une ou des finalités additionnelles de prospection commerciale via une ou des cases à cocher dédiée(s).

Le Client dispose de la faculté de revenir à tout moment sur ce consentement, en se désinscrivant des listes de diffusion notamment via les liens de désinscription dédiés situés à la fin des e-mails de prospection commerciale, ou en contactant le délégué à la protection des données à caractère

personnel de Stellantis &You dont les coordonnées figurent dans la politique de confidentialité consultable sur le Site.

Le Client dispose en outre, conformément aux articles L. 223-1 et s. du code de la consommation, de la faculté de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

## **11° DROIT APPLICABLE – LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION**

Les présentes Conditions Générales ainsi que le Contrat sont exclusivement régis par le droit français.

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Client est informé conformément à l'article L. 211-3 du code de la consommation qu'il peut, après l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant l'envoi préalable d'une mise en demeure au Vendeur restée infructueuse mais avant de saisir éventuellement les tribunaux judiciaires compétents, saisir gratuitement le Médiateur de Mobilians, en qualité de médiateur de la consommation.

Le Médiateur peut être saisi :

- par courrier postal, à l'adresse : M. le Médiateur de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 -92197 Meudon CEDEX
- par courriel à l'adresse [mediateur@mediateur-mobilians.fr](mailto:mediateur@mediateur-mobilians.fr)
- ou sur son site internet : <https://www.mediateur-mobilians.fr>

Le Client reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut d'accord amiable, de recours à la médiation ou d'acceptation par les parties de la solution proposée par le médiateur, le litige opposant un Client au Vendeur sera porté devant le tribunal compétent selon les règles du droit commun.

Le Client est informé de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges destinée à recueillir des éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plateforme est accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

## ANNEXE AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE DROIT DE RETRACTATION : NOTICE ET FORMULAIRE

---

### NOTICE SUR VOTRE DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent Contrat sans donner de motif dans un délai légal de quatorze jours sans limitation de kilométrage. Le délai légal de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien. Nous vous précisons que :

- le jour de la réception du Véhicule n'est pas compté dans le délai légal de quatorze jours ;
- le délai légal commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;
- si le délai légal de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Après l'expiration du délai légal de rétractation, vous pouvez vous rétracter du présent Contrat jusqu'à 30 jours ou 1.000 km parcourus, à compter de la livraison du Véhicule, au premier des deux termes échu. Le délai conventionnel de rétractation est donc compris entre 14 et 30 jours maximum à compter de la livraison, étant précisé que le Véhicule, qui nous sera retourné dans le cadre de cette extension conventionnelle, devra avoir un kilométrage inférieur à celui constaté lors de la livraison initiale majoré de 1.000 kilomètres.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Nos coordonnées sont les suivantes :

- **STELLANTIS & YOU ON LINE**
  - o adresse postale : STELLANTIS & YOU ON LINE  
20 rue de la Chapelle  
60730 SAINTE-GENEVIEVE
  - o numéro de téléphone : 01 70 95 06 99
  - o adresse électronique : [sav-syol@stellantis.com](mailto:sav-syol@stellantis.com)

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation situé en dernière page de la présente notice, mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### **Effets de rétractation :**

En cas de rétractation de votre part du présent Contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous :

- y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous),
- à l'exception cependant des frais d'immatriculation reversés à l'ANTS dans le cadre de notre mandat le cas échéant.

Il convient de préciser que vous ne pouvez percevoir de notre part aucun remboursement des frais perçus par des tiers (coût de la carte grise, frais d'assurance, frais de carburant, frais de péage, frais de réparation, etc.).



Pourront par ailleurs être déduits du prix de vente à vous restituer, les frais de gestion de vos contraventions et les frais de réparation et de kilométrage excédentaire du Véhicule, dans les conditions stipulées aux termes de la présente notice.

Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Le remboursement aura lieu, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent Contrat. Nous pouvons cependant différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le Véhicule ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du Véhicule, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Il est entendu que le retour du Véhicule ne sera pris en compte que s'il est effectué dans les délais et au lieu de restitution du Véhicule tels que définis en application de la présente notice.

Le Véhicule doit être restitué, par vos soins, à vos frais, sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours suivant la notification de votre décision de vous rétracter, à l'adresse de livraison initiale telle que mentionnée au Contrat.
--

Si le Véhicule a fait l'objet d'une livraison dans un site Stellantis and You, vous devrez déposer le Véhicule dans ce même site.

Si le Véhicule a fait l'objet d'une livraison à domicile, nous récupérerons à nos frais le Véhicule à l'adresse de livraison stipulée au Contrat du Véhicule. Nous vous contacterons, dans les meilleurs délais pour fixer un créneau horaire pour le retrait du Véhicule. En cas d'empêchement au créneau sélectionné, vous pouvez donner mandat à un tiers pour vous représenter. Celui-ci devra alors présenter, au rendez-vous de restitution, le mandat signé de votre main et les originaux de votre pièce d'identité et de la sienne.

Toutefois, si vous ne répondez pas sous 48 heures, jours ouvrés, aux propositions de créneaux pour le retrait à domicile, si vous refusez l'ensemble des créneaux proposés, si vous (ou votre mandataire) n'honorez pas le rendez-vous convenu ou si vous l'annulez tardivement (moins de 24 heures, jour ouvrable, avant ledit rendez-vous), le service de retrait gratuit à domicile ne sera plus proposé. Nous vous adresserons alors par écrit l'adresse postale du site Stellantis and You le plus proche de l'adresse de livraison initiale en France métropolitaine (hors Corse et îles non reliées au continent par la route). Vous devrez déposer le Véhicule à cette adresse au plus tard dans les 14 jours suivant cette communication.

En cas d'impossibilité de votre part de rendre le Véhicule à l'adresse initiale de livraison (ex. déménagement dans une région éloignée du point de livraison), vous devez nous contacter au plus vite et au plus tard dans les 48 heures, jours ouvrés, suivant votre décision de vous rétracter. Nos coordonnées figurent en page 1 de la présente notice. Sous réserve de notre accord écrit préalable, lequel peut éventuellement être refusé selon les situations (distance avec le lieu de stockage initial et frais de livraison y afférents, etc.), vous pourrez restituer le Véhicule dans un site Stellantis and You plus proche de votre nouveau domicile dont nous vous communiquerons l'adresse postale par écrit. Vous devrez déposer le Véhicule à cette adresse au plus tard dans les 14 jours suivant cette communication.

Si la restitution doit avoir lieu dans un site Stellantis and You en application de la présente notice, le Véhicule devra être restitué pendant les horaires d'ouverture de celui-ci, et au plus tard 1 heure avant l'heure de fermeture afin de procéder à toutes les formalités afférentes à la restitution.

Dans tous les cas, l'ensemble des frais de retour du Véhicule (carburant, consommables, frais de péage, etc.) jusqu'au lieu de restitution du Véhicule (défini en application de la présente notice) restera à votre charge et ne donnera pas lieu à remboursement. Nous ne prendrons à notre charge que les seuls frais de transport postérieurs à la restitution du Véhicule par vos soins.

Lors de la restitution, le Véhicule sera expertisé et un procès-verbal de restitution vous sera remis.

Le Véhicule doit être restitué avec toutes ses clés, tous ses accessoires et documents y afférents.

Vous nous communiquerez également toutes les informations nécessaires pour les formalités à effectuer auprès de l'ANTS pour la ré-immatriculation du Véhicule (bon de cession CERFA, etc.).

En cas de réception de contraventions postérieurement à la restitution du Véhicule, pour des infractions survenues entre la livraison et la restitution du Véhicule, nous transmettrons votre adresse à l'ANTS et vous facturerons des frais de gestion de quinze (15) euros TTC par amende traitée. Les amendes devront être réglées par vos soins.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du Véhicule résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Véhicule.

En conséquence :

- dans le cas où vous auriez parcouru, avec le Véhicule, plus de 1.000 km entre la livraison et la restitution du Véhicule (l'odomètre faisant foi jusqu'à preuve du contraire), des indemnités pour kilométrage excédentaire vous seront facturées. Le calcul de ces indemnités est le suivant : 0,37 centimes par kilomètre excédentaire.
- dans l'hypothèse où le Véhicule serait restitué avec une quelconque dégradation, vous devrez prendre en charge le coût de réparation du Véhicule.

## FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de l'établissement STELLANTIS & YOU ON LINE,

[sav-syol@stellantis.com](mailto:sav-syol@stellantis.com)

20 rue de la Chapelle 60730 SAINTE-GENEVIEVE,

Je (Nous) vous notifie(ons) par la présente ma (notre) rétractation du contrat portant sur la vente du véhicule ci-dessous :

Date de commande : \_\_\_\_\_

Dénomination du véhicule : \_\_\_\_\_

Reçu le : \_\_\_\_\_

Prix total TTC du véhicule : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du (des) consommateur(s) : \_\_\_\_\_

Adresse du (des) consommateur(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du (des) Client(s) consommateur(s) (en cas de notification sur papier)

## ANNEXE AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

---

Les données à caractère personnel collectées lors de la commande sont destinées à Stellantis & You aux fins de traiter votre commande. Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. Si vous ne les fournissez pas, Stellantis & You pourrait ne pas être en mesure de traiter votre commande d'un véhicule d'occasion.

Sauf opposition de Votre part, vous pouvez recevoir de Stellantis & You, des offres commerciales concernant ses produits et services, des nouvelles et événements (newsletters, invitations, questionnaires, enquêtes et autres publications).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, telle qu'amendée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de Vos données à caractère personnel lorsque ces dernières sont traitées à des fins de marketing direct. Vous pouvez également adresser à Stellantis & You des directives relatives au sort de Vos informations après votre décès. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur ce dernier.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à Stellantis & You – Service Relation Clientèle, Case YT 233 – 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY. De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, Vous pouvez Vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en Vous inscrivant gratuitement sur <https://conso.bloctel.fr/>.

Pour plus d'informations sur la manière dont Vos données à caractère personnel sont traitées par Stellantis & You à partir de la vente, veuillez lire la Déclaration de Confidentialité de ci-après.

J'accepte que mes données à caractère personnel soient traitées séparément par le titulaire de la licence Spoticar tel que Défini en page 1 ci-dessous ou par Automobiles Peugeot SVO, (SIRET : Nanterre 552144503), siège : 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France ou conjointement, soit pat ces deux entreprises conjointement en tant que co-responsables de traitement, pour les finalités définies dans les cadres ci-dessous. Ces données seront collectées par le Titulaire de la licence Spoticar et transmises à Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France en sa qualité de Centralisateur de données Réseaux Marques Stellantis ainsi qu'à Automobiles Peugeot SVO. Mes données à caractère personnel, y compris mes données d'identification (A savoir : nom, numéro de client, date de naissance, numéro de permis de conduire), mes Coordonnées (A savoir : adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) et les données d'identification du véhicule (p. ex. numéro d'identification du véhicule (VIN), numéro de plaque d'immatriculation) seront traitées – dans la mesure où elles sont disponibles – en lien avec les données contractuelles associées, des données du véhicule et de services, données de passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics (données à fournir obligatoirement) et contrôle du véhicule.

Le traitement des données repose sur le consentement que je donne par la présente aux co-responsables de traitement de données ci-dessus selon l'article 6 (1) 1 (a) du Règlement général de la protection des données (RGPD).

J'accepte que les responsables du traitement mentionnés ci-dessous utilisent mes données à caractères personnel pour permettre une identification exacte de mes besoins afin de m'offrir les meilleurs services et la meilleure expérience., et afin d'éviter d'éventuelles incohérences par rapport aux finalités citées. Ces co-responsables de traitement de données utilisant des règles métier permettant de détecter des correspondances potentielles entre deux ou plusieurs dossiers afin de les fusionner, même si ceux-ci proviennent de sources et de systèmes différents (demandes en lignes présentées à Automobiles Peugeot SVO, participation aux événements marketing de Spoticar) en vue de créer un seul dossier client à jour.

Mes données seront traitées en partagées aux fins énoncées ci-après aux destinataires cités ci-dessous. Les prestataires de services mentionnés ne peuvent traiter les données que pour le compte

des destinataires principaux, que pour les finalités ci-après et en aucun cas ne peuvent utiliser les données à des fins qui leurs sont propres.

Données/Catégories de données	Finalités	Destinataires
<p>Données d'identification, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications de produits et services, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier, à la vente et au service.</p>	<p><b>Service client</b> : par exemple invitations à des événements, informations sur les mises à jour (techniques) relatives à mon véhicule ou tout autre service de véhicule, notification de dates limites d'entretien/d'inspection, de révision du véhicule, ou assistance en cas de panne.</p> <p><b>Informations clients</b> : contact pour, par exemples, les communications pour les véhicules neufs ou d'occasion, les offres de financement et de leasing, les services des concessionnaires, les offres d'inspection et d'atelier, les fin d'un contrat de financement ou de leasing ou les mesures d'amélioration de la qualité de mon véhicule.</p> <p><b>Publicité</b> : publicité individuelle ou personnalisée sur les offres, produits et services, et identification et reconnaissance liées. Etude de marché et enquêtes de consommateurs pour recevoir des avis clients liés à des produits et services Spoticar (p. ex. enquête de satisfaction client, enquêtes de qualité de produits ou services).</p>	<p>Les Responsables Conjoints de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capgemini (Capgemini Technology Services, 5/7 rue Frédéric Clavel – 9287 Suresnes Cedex – France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés hors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un autre pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://www.capgemini.com/aresources/capgemini-binding-corporate-rules/">https://www.capgemini.com/aresources/capgemini-binding-corporate-rules/</a>. Capgemini s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>- Atos (Atos SE, River Ouest, 80 quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés hors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un autre pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf">https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf</a>. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>- IBM GBS France, 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://www.ibm.com/privacy/bcr">https://www.ibm.com/privacy/bcr</a>. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>- Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, étage 26 Salesforce Tower, 110 Bishogate, Londres, EC2N 4AY, Royaume-Uni). La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez</li> </ul>

	<p>suivre le lien suivant :  <a href="https://www.salesforce.com/content/dam/web/en-us/www.documents/legal/misc/Salesforce-Processor-BCR.pdf">https://www.salesforce.com/content/dam/web/en-us/www.documents/legal/misc/Salesforce-Processor-BCR.pdf</a>. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</p> <p>- Aura Corporation, A3, 2<sup>nd</sup> floor, Building, Glory Park Ave, Wooburn Green, High Wycombe HP10 0DF, Royaume-Uni. Aura Corporation s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</p> <p>- Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France. Axilog s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</p> <p>- Les garantisseurs partenaires du Titulaire de la Licence Spoticar</p> <p>- Les sociétés impliquées dans les processus de livraison des véhicules Spoticar</p>
--	--

Mes données à caractère personnel seront conservées trois ans à des fins de marketing et aux fins indiquées plus haut pendant dix ans après la cessation de relation contractuelles pour toutes données contractuelles après le dernier contact actif avec l'un des responsables du traitement mentionnés ci-dessus.

**J'accepte d'être contacté aux fins susmentionnées** par le point de vente Titulaire de la licence Spoticar et par Automobiles Peugeot SVO via :

- Email    Téléphone    Téléphone portable/SMS    Courrier postal

**J'ai le droit de retirer mon consentement à tout moment. A cet effet, je dois contacter mon point de vente Titulaire de la licence Spoticar et Automobiles Peugeot SVO par les canaux de contact indiqués dans le paragraphe « Nous contacter », présent ci-dessous.**

J'ai reconnu mes droits en matière de confidentialité mentionnés ci-après et les coordonnés.

Date de l'offre :	Signature du client :
-------------------	-----------------------

### **Vos droits**

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Veillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions.

Vous pouvez saisir la CNIL à tout moment pour faire respecter vos droits et vous pouvez faire valoir vos droits auprès du délégué à la protection des données de chacun des co-responsables de traitement dont les coordonnées figurent dans le cadre ci-dessous.

Sur demande, le Titulaire de la Licence Spoticar ou Automobiles Peugeot SVO peuvent mettre à jour vos données à caractère personnel à tout moment en tant que co-responsables du traitement (p.ex., nouvelle adresse). Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à votre point de contact unique, Automobile Peugeot SVO – Service Relation Clientèle, Case YT 227 – 2/10 boulevard de l'Europe, 78092 Poissy ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à – [privacyrights-psa@mpsa.com](mailto:privacyrights-psa@mpsa.com)

*Lorsque vous les contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais. Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art. 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).*

### **Nous contacter**

Au point de contact unique : Automobiles Peugeot SVO

Service Relation Clientèle, Case UT 227 – 2/10 Boulevard de l'Europe, 78092 POISSY ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à – [privacyrights-psa@mpsa.com](mailto:privacyrights-psa@mpsa.com)

*Lorsque vous les contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais.*

La présente politique et déclaration de confidentialité a pour objet de vous informer conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (qui désigne le règlement général sur la protection des données no 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi informatique et libertés no 78-17 du 6 janvier 1978), des conditions de traitement de vos données à caractère personnel par le titulaire de la Licence SPOTICAR et Automobile Peugeot SVO.

**Responsable de traitement de vos données :** vos données à caractère personnel seront traitées soit de façon indépendante par le titulaire de la licence SPOTICAR ou automobiles Peugeot SVO (SIRET : Nanterre 552144503), siège : 2-10 boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France qui anime le réseau SPOTICAR, soit conjointement par le titulaire de la licence SPOTICAR et par automobiles Peugeot SVO, intervenant alors en tant que co-responsables de traitement, pour les finalités définies dans les cadres ci-dessous. Pour les cas de traitement conjoint, le titulaire de la licence SPOTICAR et automobiles Peugeot SVO sont liés par un accord de responsabilité conjointe dont les « grandes lignes » vous sont remises parallèlement, en même temps que ce document.

**Destinataires de vos données :** Ces données seront collectées par le Titulaire de la Licence SPOTICAR, transmises à Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France en sa qualité de Centralisateur de données Réseaux de Marques Stellantis et transmises à Automobiles Peugeot SVO.

**Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires figurant dans les tableaux ci-dessous et pour les finalités énoncées ci-dessous.** Les prestataires de services mentionnés ne peuvent traiter les données que pour le compte des destinataires principaux (le Titulaire de la Licence et Automobile Peugeot SVO), que pour les finalités définies ci- après et en aucun cas ne peuvent utiliser les données pour des finalités et objectifs qui leurs sont propres. Vos données peuvent être transférées à des destinataires situés dans des pays de l'Espace Économique Européen (EEE). Les conditions de transfert sont protégées conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

**Vos données personnelles faisant l'objet de traitement :** vos données à caractère personnel y compris vos Données d'identification (A savoir : nom\*, prénom, numéro de client, date de naissance, numéro de permis de conduire), Coordonnées (A savoir : adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone) et données d'identification du véhicule (p.ex. numéro d'identification du véhicule (VIN), numéro/plaque d'immatriculation) seront traitées - dans la mesure où elles sont disponibles - en lien avec les données contractuelles associées, des données du véhicule et de services, données de

passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics (données à fournir obligatoirement)\* et contrôle du véhicule.

**Conservation de vos données :** Vos données à caractère personnel seront conservées pendant 10 ans à compter de la date de fin de la relation contractuelle. Si vous avez donné votre consentement à des fins de marketing, vos données à caractère personnel seront conservées à cet effet pendant trois ans après le dernier contrat actif avec le Titulaire de la Licence SPOTICAR et Automobile Peugeot SVO.

**Les données à caractère personnel marquées d'un astérisque (\*) sont obligatoires et requises en vertu du contrat :** Vous êtes donc tenu de fournir ces données. Si vous ne fournissez pas ces données, l'exécution du présent contrat n'est pas possible. Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires suivants et pour répondre à des aux fins énoncées ci-dessous. Les prestataires de services mentionnés ne peuvent traiter les données que pour le compte des destinataires principaux, que pour les finalités ci-après et en aucun cas ne peuvent utiliser les données à des fins qui leurs sont propres.

**Finalité liée à l'exécution d'un contrat ou précédant l'établissement du contrat à la demande de la personne concernée, conformément à l'Art. 6 (1) 1b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) :**

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataire(s)
<p>Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</p>	<p>Traitement de contrats de garantie et de maintenance            Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centre d'appels Spoticar.            Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p.ex..via le Centre d'assistance technique, diagnostic du véhicule) ou à propos d'une analyse de dysfonctionnement avéré (Enregistreur de données d'événements/diagnostic embarqué ou à distance).</p>	<p>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France</li> <li>• Capgemini (Capgemini technology services, 5/7, rue Frédéric Clavel-92287 Suresnes Cedex-France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/">https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/</a>. Capgemini s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>• Atos (Atos SE, River Ouest, 80 Quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui à recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf">https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf</a>. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD</li> </ul>



		<p>et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IBM GBS France, 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://www.ibm.com/privacy/bcr">https://www.ibm.com/privacy/bcr</a> IBM s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>• Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, étage 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, Londres, EC2N 4AY, Royaume-Uni). La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://www.salesforce.com/content/dam/web/en_us/www/documents/legal/misc/Salesforce-Processor-BCR.pdf">https://www.salesforce.com/content/dam/web/en_us/www/documents/legal/misc/Salesforce-Processor-BCR.pdf</a> Salesforce s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>• Aura Corporation, A3, 2nd Floor, Building, Glory Park Ave, Wooburn Green, High Wycombe HP10 0DF, Royaume-Uni. Aura Corporation s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</li> <li>• Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France. Axilog s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. Les Garantisseurs partenaires du Titulaire de la Licence SPOTICAR Les sociétés impliquées dans le processus de livraison des véhicules SPOTICAR</li> </ul>
<p>Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues</p>	<p>Traitement de garantie. Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centres d'appels Spoticar. Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p. ex. via le Centre d'assistance technique, diagnostic</p>	<p>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants :  PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France  Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</p>

<i>des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>du véhicule) ou à propos d'une analyse de dysfonctionnement avéré (Enregistreur de données d'événements/ diagnostic embarqué ou à distance).</i>	
<i>Données associées à l'identification du véhicule*, spécifications de produits*, données techniques pour des pièces et accessoires*.</i>	<i>Mise à jour logicielle et matérielle.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</i>
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, données de contrats de vente et de service* respectives</i>	<i>Administration d'audits de concessionnaire et contrôle de documents.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</i>
<i>Données d'identification du véhicule* respectives, première date d'immatriculation*, marque*, modèle*, carrosserie*.</i>	<i>Fourniture de services d'assistance routière européens.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : Inter Mutuelles Assistance SA, 118 Avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort CEDEX9, France.</i>

**Finalités liées à la conformité avec une obligation légale selon l'Art. 6 (1) 1 c) du RGPD :**

<b>Données/Catégories de données</b>	<b>Finalité(s)</b>	<b>Destinataires(s)</b>
<i>VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Suivi de produits, responsabilité du produit (en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité) et campagnes de rappel potentielles.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services IT susmentionnés.</i>

**Finalités liées aux intérêts légitimes défendus par les co-responsables de traitement des données à moins d'avoir exercé votre droit d'opposition (Art. 21 (1) du RGPD) :**

<b>Données/Catégories de données</b>	<b>Finalité(s)</b>	<b>Destinataires(s)</b>
--------------------------------------	--------------------	-------------------------

Données d'identification et coordonnées* respectives, spécifications de produits et services*, données contractuelles*.	Étude de marché et enquête de consommateurs pour recueillir des avis clients liés à des produits et services Spoticar (p. ex. enquête de satisfaction client, enquête de qualité de produits ou services) uniquement si le client peut être contacté par le canal/les canaux de communication respectif(s) à ces fins sans le consentement préalable du client.	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : Aura Corporation, A3, 2nd Floor, Building, Glory Park Ave, Wooburn Green, High Wycombe HP10 0DF, Royaume-Uni. Aura Corporation s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.
VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.	Amélioration des produits et services, amélioration de la qualité, campagnes de terrain, campagnes de remaniement, développement de produit continu (informations sur l'usure, le diagnostic et la réparation), également en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité.	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France
VIN* Données d'identification Coordonnées (Asavoir : adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone	Géolocalisation	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : • Les prestataires de services de géolocalisation

**Finalités pour lesquelles vous avez fourni votre consentement conformément à l'Art. 6 (1) 1 a) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit de retirer votre consentement (Art. 7 (3) du RGPD), comme :**

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
Données d'identification, coordonnées, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services, données techniques pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services.	Fins d'activités de marketing, d'identification et de reconnaissance.	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : • LiveRamp France 25-29 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret, France. Les données peuvent être transférées aux sociétés du groupe LiveRamp, en Europe

		<p>et à l'étranger, sous réserve que les autorisations nécessaires aient été obtenues le cas échéant. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://liveramp.fr/politique-confidentialite_produits-services/LiveRamp">https://liveramp.fr/politique-confidentialite_produits-services/LiveRamp</a> s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</p>
	<p><i>Proposition par le Titulaire de la Licence SPOTICAR d'extensions de garanties véhicule avant échéance du contrat initial.</i></p>	

### **Vos droits**

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Veillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions.

Vous pouvez saisir la CNIL à tout moment pour faire respecter vos droits et vous pouvez faire valoir vos droits auprès du délégué à la protection des données des co-responsables de traitement dont les coordonnées figurent dans le cadre ci-dessous.

Sur demande, le Titulaire de la Licence SPOTICAR ou Automobile Peugeot SVO peuvent mettre à jour vos données à caractère personnel à tout moment en tant que responsable du traitement (p. ex., nouvelle adresse). Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à votre point de contact unique Automobiles Peugeot SVO - Service Relation Clientèle, Case YT 227 - 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à - [privacyrights-psa@mpsa.com](mailto:privacyrights-psa@mpsa.com)

Lorsque vous les contacter, veuillez clairement faire apparaître "Exercice de droits" dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus bref délais.  
Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

En application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur <https://conso.bloctel.fr/>.

### Nous contacter

Au point de contact unique : Automobiles Peugeot SVO

Service Relation Clientèle, Case YT 227 - 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à - [privacyrights-psa@mpsa.com](mailto:privacyrights-psa@mpsa.com)

Lorsque vous les contacter, veuillez clairement faire apparaître "Exercice de droits" dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus bref délais.

### Informations sur le traitement des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel seront traitées par Nous, Votre partenaire Spoticar, en tant que responsable du traitement pour l'exécution des contrats et aux fins énoncées ci-dessous. Nous traiterons Vos données à caractère personnel, y compris Vos données d'identification (p. ex. nom\*, numéro de client), coordonnées (p. ex. adresse\*, adresse e-mail, numéro de téléphone), données d'identification du véhicule (p. ex. numéro d'identification du véhicule (VIN)\*, numéro/plaque d'immatriculation) issues du présent accord ainsi que d'accords et de contrats liés à celui-ci (p. ex. accords de garantie, accords de leasing, accords de financement), en lien avec les données contractuelles associées, des données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services (p. ex. modèle, finition, moteur, données matérielles et logicielles), données techniques (p. ex. pièces et accessoires), données de passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics\* et contrôles de Votre véhicule. Vos données à caractère personnel seront conservées pendant dix ans à compter de la date de la fin de la relation contractuelle. Si Vous avez donné votre consentement à des fins de marketing, vos données à caractère personnel seront conservées à cet effet pendant trois ans après le dernier contact actif avec Nous. Les données à caractère personnel marquées d'un astérisque (\*) sont obligatoires et requises en vertu du contrat : Vous êtes donc tenu de fournir ces données. Si Vous ne fournissez pas ces données, l'exécution du présent contrat n'est pas possible. Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires suivants et pour répondre aux fins énoncées ci-dessous :

**Finalités liées à l'exécution d'un contrat ou précédant l'établissement du contrat à la demande de la personne concernée, conformément à l'Art. 6 (1) 1 b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) :**

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataire(s)
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, données du véhicule et de</i>	<i>Programmation et production du véhicule. Livraison (de véhicules motorisés, pièces,</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de</i>

<p>services, y compris des spécifications de produits et services*.</p>	<p>etc.). Garantie de protection de prix.</p>	<p>services IT suivants pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini (Capgemini Technology Services, 5/7 rue Frédéric Clavel – 92287 Suresnes Cedex - France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu d'un niveau de protection des données adéquat. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/">https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/</a>.</li> <li>• Atos (Atos SE, River Ouest, 80 Quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu d'un niveau de protection des données adéquat. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : <a href="https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf">https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf</a>.</li> <li>• IBM GBS France, 17 Avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France.</li> <li>• Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, étage 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, Londres, EC2N 4AY, Royaume-Uni).</li> </ul>
<p>Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</p>	<p>Traitement de garantie. Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centres d'appels Spoticar. Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p. ex. via le Centre d'assistance technique, diagnostic du véhicule) ou à propos d'une analyse de dysfonctionnement</p>	<p>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus</p>

	avéré (Enregistreur de données d'événements/ diagnostic embarqué ou à distance).	
Données associées à l'identification du véhicule*, spécifications de produits*, données techniques pour des pièces et accessoires*.	Mise à jour logicielle et matérielle.	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.
Données d'identification du véhicule* associées, données d'identification (pseudonymisées)*, animation commerciale vente / après-vente.	Gestion des animations commerciales vente / après-vente, programmes liés à la marge entre des Partenaires Spoticar et Automobiles Peugeot SVO , p. ex. myBonus, programme de bonus de fidélité, pour autant que votre consentement ne soit pas requis.	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.
Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, données de contrats de vente et de service* respectives.	Administration d'audits de concessionnaire et contrôle de documents.	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.
Données d'identification du véhicule* respectives, première date d'immatriculation*, marque*, modèle*, carrosserie*.	Fourniture de services d'assistance routière européens.	Inter Mutuelles Assistance SA, 118 Avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort CEDEX9, France.

**Finalités liées à la conformité avec une obligation légale selon l'Art. 6 (1) 1 c) du RGPD :**

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.	Suivi de produits, responsabilité du produit (en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité) et campagnes de rappel potentielles.	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services IT susmentionnés.

**Finalités liées aux intérêts légitimes défendus par le responsable du traitement ou par une tierce partie conformément à l'Art. 6 (1) 1 f) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit d'opposition (Art. 21 (1) du RGPD) :**

<b>Données/Catégories de données</b>	<b>Finalité(s)</b>	<b>Destinataires(s)</b>
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, spécifications de produits et services*, données contractuelles*.</i>	<i>Étude de marché et enquête de consommateurs pour recueillir des avis clients liés à des produits et services Spoticar (p. ex. enquête de satisfaction client, enquête de qualité de produits ou services) uniquement si le client peut être contacté par le canal/les canaux de communication respectif(s) à ces fins sans le consentement préalable du client.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux soustraitants engagés respectifs pour soutenir la gestion des finalités citées.</i>
<i>VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Amélioration des produits et services, amélioration de la qualité, campagnes de terrain, campagnes de remaniement, développement de produit continu (informations sur l'usure, le diagnostic et la réparation), également en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux soustraitants engagés respectifs pour soutenir la gestion des finalités citées.</i>

**Finalités pour lesquelles vous avez fourni votre consentement conformément à l'Art. 6 (1) 1 a) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit de retirer votre consentement (Art. 7 (3) du RGPD), comme :**

<b>Données/Catégories de données</b>	<b>Finalité(s)</b>	<b>Destinataires(s)</b>
<i>Données d'identification, coordonnées, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services, données techniques pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services.</i>	<i>Fins d'activités de marketing, d'identification et de reconnaissance.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO partage mes données à caractère personnel aux prestataires de services (IT) respectifs engagés pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier : • PSA Automobiles S.A., 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. • LiveRamp France 25-29 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, France. Les données peuvent être transférées aux sociétés du groupe LiveRamp, en Europe et à l'étranger, sous réserve que les autorisations nécessaires aient été obtenues le cas échéant. LiveRamp Inc, localisées aux Etats-Unis, sont certifiées sous le Privacy Shield, un mécanisme d'auto-certification pour les entreprises établies aux Etats-Unis, reconnu par la Commission Européenne comme offrant un niveau de protection adéquat aux données à caractère personnel transférées par une entité européenne vers des entreprises établies aux Etats-Unis (<a href="http://www.privacyshield.gov">www.privacyshield.gov</a>). • Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</i>

**Vos droits**



En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Veillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions. Sur demande, nous pouvons mettre à jour vos données à caractère personnel à tout moment en tant que responsable du traitement (p. ex., nouvelle adresse).

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à **PSA Automobiles SA – Service Relation Clientèle, Case YT 227 – 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY**

Lorsque vous nous contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais.

Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art. 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

### **Nous contacter**

Lorsque vous nous contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais.

## CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE

Le Véhicule bénéficie d'un contrat de garantie commerciale SPOTICAR.

Il existe différents types de contrat de garantie commerciale SPOTICAR selon les Véhicules vendus :

- contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 24 mois,
- ou contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 12 mois,
- ou contrat de garantie commerciale SPOTICAR ESSENTIAL,
- ou contrat de garantie commerciale SPOTICAR ADVANCED.

La durée et le contenu de ces contrats de garantie commerciale sont différents.

Le type de contrat de garantie commerciale SPOTICAR dont bénéficie le Véhicule est mentionné sur le Site internet lors du parcours de commande ainsi que dans le courrier électronique de confirmation de commande.

Les différentes conditions générales correspondant à ces différents types de contrats de garantie commerciale SPOTICAR sont mentionnées ci-après. Le Client doit donc se reporter à celles de ces conditions générales de garantie commerciale SPOTICAR applicables à la vente du Véhicule.

Le texte encadré mentionné ci-après, relatif aux garanties légales dont le Client bénéficie également, est reproduit en application du décret n°.22-946 du 29 juin 2022 :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai (durant un délai de 12 mois en cas de vente d'un bien d'occasion), le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux

ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si

: 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3°

La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

## **GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM 24 MOIS**

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au Véhicule de moins de 2 (deux) ans (date de première mise en circulation) et de moins de 60 000 km lors de la commande.

Sa durée est de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la livraison, kilométrage illimité.

Lorsque le Véhicule est encore couvert au moment de sa livraison par une garantie commerciale accordée par son constructeur, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ne prend effet, le cas échéant, qu'à compter de l'expiration de la garantie commerciale du constructeur, pour prendre fin en tout état de cause 24 (vingt-quatre) mois après la livraison du Véhicule.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n° 22-946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas subordonné à la réalisation par un réparateur du réseau SPOTICAR des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par celle-ci.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM, le Client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le Carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien du constructeur et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre la remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'œuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

A titre de précision, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre tous les organes et pièces du Véhicule SAUF :

- la sellerie et les garnitures intérieures,
- les armatures de sièges (y compris moteurs électriques et chauffage),
- la planche de bord,
- les porte-gobelets,
- les cendriers,
- les buses et canalisations de ventilation,
- les poignées et manivelles (hormis les poignées électriques de porte),
- les pédales,
- les serrures (hormis les serrures électriques),
- le volant de direction (sauf en cas de problème électrique),
- les éléments de carrosserie,
- les réservoirs et leurs bouchons,
- les roues, les pneumatiques,
- les recharges liées à la climatisation,
- les alarmes, excepté si elles correspondent à un dispositif d'origine,
- les ceintures de sécurité et prétensionneurs,
- les coussins d'airbag (hormis connectiques et contacteurs),
- les rétroviseurs (y compris leur motorisation et leur commande),
- les vitres,
- les glaces,
- les balais d'essuie-vitres,
- le déshydrateur,
- le ou les toits ouvrants sauf en cas de problème électrique,
- les leviers de vitesse et de frein à main,
- les écrans de protection plastiques et métalliques,
- les liquides (carburants, additifs),
- les entrées d'eau,
- les batteries de service (démarrage),
- la batterie de traction en location\*,
- les fusibles,
- les ampoules et les LED,
- les phares et les feux,
- les correcteurs de phares,
- les disques et plaquettes de frein,
- les tambours et garnitures de frein,
- les flexibles,
- le volant moteur et le dispositif d'embrayage, (mécanisme, butée, émetteur, récepteur, disque) au-delà de 120 000 km,
- les bougies d'allumage et de préchauffage,
- les courroies et les galets accessoires si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule,
- le kit de distribution si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule (pour les véhicules de marque Peugeot, Citroën, DS) et dans le carnet de garantie SPOTICAR pour les véhicules d'autres marques,
- la ligne d'échappement,

- le FAP (filtre à particules) au-delà de 120 000 kms,
- les câbles divers,
- les installations GPL non installées d'origine par le constructeur du Véhicule,
- les pare-soleil,
- les défauts esthétiques de toute nature,
- les stores occultants
- les soufflets de cardan de transmission,
- les raccords et durits Moteur (autres que refroidissement).

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les piles,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule,
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les dégâts consécutifs à l'absorption de corps étrangers, à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe spécifique dans la notice d'emploi du Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les conséquences de la défaillance d'organes ou pièces non garantis,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des préconisations figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation,
- les pièces d'usure,
- l'aggravation de dégât par persistance d'utilisation.

\* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

## **GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM 12 MOIS**

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au véhicule de moins de 7 (sept) ans (date de première mise en circulation) et de moins de 150 000 km lors de la commande.

Sa durée est de 12 (douze) mois à compter de la livraison, kilométrage illimité.

Lorsque le Véhicule est encore couvert au moment de sa livraison par une garantie commerciale accordée par son constructeur, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ne prend effet, le cas échéant, qu'à compter de l'expiration de la garantie commerciale du constructeur, pour prendre fin en tout état de cause 12 (douze) mois après la livraison du Véhicule.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n° 22-946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas subordonné à la réalisation par un réparateur du réseau SPOTICAR des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par celle-ci.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM le Client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le Carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien du constructeur et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre la remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'œuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

A titre de précision, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre tous les organes et pièces du Véhicule SAUF :

- la sellerie et les garnitures intérieures,
- les armatures de sièges (y compris moteurs électriques et chauffage),
- la planche de bord,
- les porte-gobelets,
- les cendriers,
- les buses et canalisations de ventilation,
- les poignées et manivelles (hormis les poignées électriques de porte),
- les pédales,
- les serrures (hormis les serrures électriques),
- le volant de direction (sauf en cas de problème électrique),
- les éléments de carrosserie,
- les réservoirs et leurs bouchons,
- les roues, les pneumatiques,
- les recharges liées à la climatisation,
- les alarmes, excepté si elles correspondent à un dispositif d'origine,
- les ceintures de sécurité et prétensionneurs,
- les coussins d'airbag (hormis connectiques et contacteurs),
- les rétroviseurs (y compris leur motorisation et leur commande),
- les vitres,
- les glaces,
- les balais d'essuie-vitres,
- le déshydrateur,
- le ou les toits ouvrants sauf en cas de problème électrique,
- les leviers de vitesse et de frein à main,
- les écrans de protection plastiques et métalliques,
- les liquides (carburants, additifs),
- les entrées d'eau,
- les batteries de service (démarrage),
- la batterie de traction en location\*,
- les fusibles,
- les ampoules et les LED,
- les phares et les feux,
- les correcteurs de phares,
- les disques et plaquettes de frein,
- les tambours et garnitures de frein,
- les flexibles,
- le volant moteur et le dispositif d'embrayage, (mécanisme, butée, émetteur, récepteur, disque) au-delà de 120 000 km,
- les bougies d'allumage et de préchauffage,
- les courroies et les galets accessoires si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule,
- le kit de distribution si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule (pour les véhicules de marque Peugeot, Citroën, DS) et dans le carnet de garantie SPOTICAR pour les véhicules d'autres marques,
- la ligne d'échappement,



- le FAP (filtre à particules) au-delà de 120 000 kms,
- les câbles divers,
- les installations GPL non installées d'origine par le constructeur du Véhicule,
- les pare-soleil,
- les défauts esthétiques de toute nature,
- les stores occultants
- les soufflets de cardan de transmission,
- les raccords et durits Moteur (autres que refroidissement).

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les piles,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule,
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les dégâts consécutifs à l'absorption de corps étrangers, à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe spécifique dans la notice d'emploi du Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les conséquences de la défaillance d'organes ou pièces non garantis,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des préconisations figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation,
- les pièces d'usure,
- l'aggravation de dégât par persistance d'utilisation.

\* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

## **GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED 8 MOIS**

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au véhicule de plus de 36 (trente-six) mois (date de première mise en circulation) et de moins de 120 (cent-vingt) mois, ayant parcouru entre 80 000 (quatre-vingt mille) et 200 000 (deux cent mille) km au moment de la commande, pour une durée de 8 (huit) mois à compter de la livraison.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n°.22- 946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur du réseau SPOTICAR.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED, le client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le Carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un Réparateur Agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la garantie commerciale et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED couvre la remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'œuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange

standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

Sont couvertes au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED uniquement les pièces suivantes des organes mentionnés ci-après :

- Moteur : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Calculateur moteur, Capteur Point Mort Haut, Chaîne et galet de distribution/ pignon distribution, Chemise, Kit de distribution hors entretien, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre culasse, Joint de culasse, Joint spis, Joints et tresses internes, Pistons, Segments, Pochette de rodage, Poussoirs, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin jusqu'à 120 000 kms, Paliers et Vilebrequin, Sonde de niveau d'eau, Soupapes, Tresse de palier AR, Vis de culasse, Volant moteur ou bi-masse jusqu'à 120 000 kms, Couronnes de démarreur et volant moteur.
- Boîte de Vitesses Mécanique, Robotisée et Automatique : Calculateur de boîte, Arbres primaire et secondaire, Carter hors choc, Capteur de vitesse, Convertisseur de couple, Différentiel, Éléments de Synchronisation, Fourchettes internes et axes, Joints d'étanchéité sur boîte de transfert, Joints d'étanchéité, Leviers et biellettes internes, Actionneurs de boîte interne et externe, Pignons, Pistons et tiroirs, Plateau de pression, Bloc hydraulique, Pompe à huile, Régulateurs, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchros, Verrouillage.
- Transmission : Arbres de transmission, Arbres de roues, Cardans X4, boîte de transfert et réducteur 4X4, réducteur du moteur électrique de traction Joint d'accompagnement, roulement d'arbres, Paliers, Pont avant et arrière, Roulement de roue avant.
- Direction : Colonne de direction, Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Calculateur d'assistance, Biellettes et Rotules de direction.
- Suspension : barres de stabilisation, bras de suspension inférieurs et supérieurs, ressorts, rotules
- Circuit électrique ou électronique : Alternateur et poulie, Régulateur de tension, Alternateur-démarreur, Démarreur, Bobines, Capteurs et faisceaux (Moteur, Boîte, Alimentation, Freinage, Refroidissement et habitacle), Contacteur Tournant et Commodos, Compresseur pneumatique, Capteurs de pression pneumatiques, Calculateur de commande électro-hydraulique suspension pilotée, Contacteur de frein à main, Contacteur de marche arrière, Fermeture centralisée récepteur, Boîtier fusibles, boîtier de protection alimentation, boîtier ultra-capacité, Moteur essuie-glaces AV et AR, Pompe lave-glaces AV/AR, Moteur lève-vitres et le mécanisme, Pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, Platine de lève-vitres droite et gauche, Combiné instrument et afficheurs (échange ou réparation).
- Freinage : Calculateur ABS/ESP, Pompe d'assistance, Cylindres de roue AR, Étrier (échange ou remise en état), Limiteur et compensateur de charge, Maître-cylindre, Répartiteur, Servofrein ou Amplificateur de freinage, Capteurs et faisceaux.
- Circuit de refroidissement : Accouplement de ventilateur, Boîtier d'eau, Calorstat, Échangeur air/eau, Étanchéité, Moteur de chauffage, Pompe à eau, Radiateurs moteur, Radiateur de boîte de vitesse et radiateur de chauffage, Sonde de température d'eau, Thermostat, Thermo contact ventilateur de refroidissement, Ventilateur ou Moto ventilateur.
- Système d'alimentation : Calculateur d'injection, Débitmètre, Électrovanne d'avance, Module d'injection de série uniquement, Moteur Pas à Pas ou de Régulation, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection HP et HDI, Rampe à injection HP et HDI, Pompe à vide, Puits de jauge, Régulateur de pression, Sondes, Injecteurs et injecteurs pilotes, Joints d'injecteurs, Collecteur d'admission, Boîtier papillon, Système EGR, Turbo et électrovanne,
- Climatisation : Calculateur, Compresseur, Condenseur, Évaporateur, Platine de commande, Ventilateur.
- Sécurité : Contacteur Air Bag, Connexion Air Bag (remise en état), Air Bag (en cas de problème électrique), Calculateur d'Air Bag, Déclencheurs/Ré-tenseurs Pyrotechniques (hors entretiens et hors ceintures).
- Éléments spécifiques du toit escamotable Coupé Cabriolet : Calculateur, Centrale Hydraulique, Contacteurs, Mécanisme de coffre, Mécanisme lève-vitres et custodes, Vérins hydrauliques.

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif et le remplacement du filtre à particules ainsi que le remplacement de pièces

consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,

- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du Véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'un défaut de fabrication. Il s'agit des pièces suivantes :
- plaquettes,
- garnitures et disques de freins,
- pneumatiques,
- courroies accessoires,
- amortisseurs,
- balais d'essuie-vitre,
- bougies,
- lampes,
- piles et fusibles,
- raccords et durits,
- déshydrateur,
- pneumatiques,
- textiles (tapis plancher, coiffes d'assises, de dossier, d'accoudoir, d'appui-tête, etc.),
- batteries de service (démarrage),
- batteries de traction,
- batteries de traction en location\*,
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule.
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe qui en traite spécifiquement au sein de la notice d'emploi de votre Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou d'opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des prescriptions figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un VTC, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation,
- Toutes les autres pièces ou éléments non mentionnés dans le paragraphe « La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED couvre ».

\* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

## **GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL 6 MOIS**

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au véhicule de plus de 36 (trente-six) mois (date de première mise en circulation) et de moins de 180 (cent quatre-vingt) mois, ayant parcouru entre 120 000 (cent-vingt mille) et 200 000 (deux cents mille) km au moment de la commande, pour une durée de 6 (six) mois à compter de la livraison.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n°.22- 946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur du réseau SPOTICAR.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL, le client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un Réparateur Agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la garantie commerciale et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL couvre la remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'œuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

Sont couvertes au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL uniquement les pièces suivantes des organes mentionnés ci-après :

- Moteur : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre culasse, Joint de culasse, Joint spis, Pignons, Pistons, Segments, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin jusqu'à 120 000 kms, Paliers et Vilebrequin, Poussoirs, Sonde de niveau d'eau, Vis de culasse, Volant moteur ou bi masse jusqu'à 120 000 kms, Joints et tresses internes.
- Boîte de Vitesses Mécanique et Automatique : Arbres primaire et secondaire, Capteur de vitesse, Différentiel, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes, Bielles internes, Pignons, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchro, Verrouillage.
- Transmission : Pont (propulsion).
- Direction : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction.
- Circuit électrique ou électronique : Alternateur, Démarreur, Régulateur de tension.
- Freinage : Pompe à vide.
- Circuit de refroidissement : Accouplement de ventilateur, Échangeur air/eau, Pompe à eau, Radiateurs moteur, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou Moto ventilateur.
- Système d'alimentation : Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection HP et HDI.
- Pont : Pièces lubrifiées (internes au pont), Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif et le remplacement du filtre à particules aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du Véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'un défaut de fabrication. Il s'agit des pièces suivantes :
- plaquettes,
- garnitures et disques de freins,
- pneumatiques,
- embrayage,
- courroies,
- amortisseurs,
- balais d'essuie-vitre,
- bougies,
- lampes,
- piles et fusibles,
- rotules,
- roulements de roues,
- pneumatiques,
- textiles (tapis plancher, coiffes d'assises, de dossier, d'accoudoir, d'appui-tête, etc.),
- batteries de service (démarrage),
- batteries de traction,
- batteries de traction en location\*.
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule,
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe qui en traite spécifiquement au sein de la notice d'emploi

de votre Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,

- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou d'opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des prescriptions figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un véhicule utilisé par des forces de police ou des pompiers, un taxi, un VTC, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes ou le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation.
- Toutes les autres pièces ou éléments non mentionnés dans le paragraphe « La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL couvre ».

\* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

## CONDITIONS GÉNÉRALES SPOTICAR ASSISTANCE

### 1. Bénéficiaires

Le conducteur d'un véhicule couvert par la **GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM/ADVANCED/ESSENTIAL** ainsi que les personnes participant au déplacement au moment de l'incident, dans la limite du nombre de places indiqué sur le certificat d'immatriculation du Véhicule.

**Sont exclus de toutes prestations, les propriétaires, utilisateurs et passagers des ambulances, des véhicules sanitaires légers, des véhicules ayant subi une transformation technique, des véhicules utilisés en compétition ou en rallye ainsi que des véhicules de location de courte durée loués pour une période de moins de douze mois consécutifs.**

### 2. Incidents couverts

Sont couverts les pannes mécaniques, électriques ou électroniques, panne de batterie, d'accident, de crevaison, panne sèche de batterie de traction (limitée à 3 fois par an).

Les incidents suivants sont formellement exclus de la garantie **SPOTICAR ASSISTANCE** : pertes de clés, clés bloquées dans le véhicule, erreurs de carburant, incendie, vol ou tentative de vol, panne de carburant, panne d'urée, enlèvement, immersion, catastrophes naturelles, vandalisme, émeute, immobilisation par les forces de l'ordre.

L'incident doit rendre le véhicule inapte à circuler et survenir dans un des pays suivants : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République tchèque, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries, Melilla et Ceuta), Égypte, Estonie, Hongrie, Îles Féroé, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie (y compris la Cité du Vatican), Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Kosovo, Macédoine, Malte, Moldavie, Maroc, Norvège, Principauté de Monaco, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les îles Açores et Madère), Royaume-Uni (y compris les îles anglo-normandes), Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie-et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine. Sont exclus tous les pays en état de guerre.

L'utilisateur ne bénéficie de l'assistance gratuite qu'à condition de demander et d'obtenir les prestations par l'intermédiaire de **SPOTICAR ASSISTANCE** en appelant le numéro vert **0800 21 22 23**, tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24 h/24 et ce dès la survenance de l'incident. (depuis l'étranger, composez le +33.9.69.37.48.79)

### 3. Prestations fournies

En cas d'immobilisation du véhicule due à un incident couvert par les présentes conditions générales, le conducteur et les passagers du véhicule bénéficient gratuitement des prestations suivantes :

#### a) Dépannage/Remorquage

Prestations de dépannage sur place ou remorquage jusqu'à l'atelier du Réparateur Agréé **SPOTICAR** choisi par le conducteur dans un rayon de 30 km et 50 km pour les modèles électriques autour du lieu de la panne. Sans préférence du client ou au-delà de ce périmètre, remorquage jusqu'au Réparateur Agréé de la Marque du véhicule ou dans le réseau **SPOTICAR** le plus proche du lieu de la panne.

#### b) Prestation en cas de panne ou d'accident

Une fois le véhicule remorqué chez un Réparateur et si la panne diagnostiquée n'est pas réparable dans la journée et que le temps de réparation est supérieur à deux (2) heures, et si le réparateur ne dispose pas de véhicule de courtoisie, **SPOTICAR ASSISTANCE** pourra organiser et prendre en charge un véhicule de remplacement de catégorie au maximum équivalente à celle du véhicule du client pour une durée maximum de 4 jours ouvrés.

En cas d'immobilisation du véhicule à plus de 100 km du domicile, le client peut choisir, en lieu et place du véhicule de remplacement, la poursuite de voyage, l'hébergement ou le retour au domicile habituel du bénéficiaire :

- Soit par un hébergement ★ ★ (petit-déjeuner compris) pour une durée de quatre (4) nuits maximum et 800 € (et 1000 € pour les modèles électriques).
- Soit par train, en 1ère classe, ou en car (classe confort) ou par avion en classe économique si la distance est supérieure à 500 km.

Pour aller chercher le véhicule réparé, si le véhicule est immobilisé à plus de 100 km du domicile, un billet « aller simple » en train (1ère classe) ou en car (classe confort) ou avion en classe économique (si la distance est supérieure à 500 km) pour une personne sera mis à la disposition du conducteur ou d'un des bénéficiaires Uniquement pour les modèles électriques, alternativement, le Client peut demander la livraison du véhicule à son lieu de résidence, à organiser par remorquage.

**SPOTICAR ASSISTANCE** prend en charge les frais de taxi de liaison, dans la limite de 120€ par dossier.

#### c) Transport du véhicule non réparé (seulement hors de France)

Si le Véhicule n'est pas en état de rouler suite à une panne, et si la durée des réparations prévue par le réparateur excède 5 jours, comme certifié par le Réseau d'Assistance agréé, **SPOTICAR ASSISTANCE** prendra en charge le coût du rapatriement du Véhicule non réparé auprès du lieu de résidence du Client ou alternativement chez le concessionnaire du réseau de service de référence le plus proche du lieu de résidence du Client ou chez le Distributeur **SPOTICAR** où le véhicule a été acheté. Le coût du transport ne doit pas dépasser la valeur résiduelle du Véhicule.

### 4. Prestations non couvertes

**SPOTICAR ASSISTANCE** ne prend pas en charge :

- Les coûts des réparations de l'incident ou accident,
- Les frais de restauration ou de téléphone,
- Toute prestation ou fourniture non expressément couverte par les présentes conditions générales.

### 5. Règlement des prestations

Les prestations sont en principe réglées directement par **SPOTICAR ASSISTANCE**. Si, exceptionnellement, le bénéficiaire était amené à régler lui-même une dépense éventuelle couverte par les présentes conditions générales, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire qui aurait fait preuve d'initiative raisonnable cette dépense pourra être remboursée sur présentation de l'original de la facture dûment acquittée dans un délai de deux ans. Pour cela, contacter **SPOTICAR ASSISTANCE**.

### 6. Durée des prestations

Les Prestations **SPOTICAR ASSISTANCE** sont offertes au(x) bénéficiaire(s) pendant 12 ou 24 mois pour la garantie PREMIUM, pendant 8 mois pour la garantie ADVANCED, pendant 6 mois pour la garantie ESSENTIAL, à compter de la livraison du véhicule couvert.

### 7. Cadre juridique

Les prestations d'assistance sont souscrites par PSA AUTOMOBILES société anonyme au capital de 300,176,800 euros entièrement libéré, dont le siège social est 2-10 boulevard de l'Europe - 78300 Poissy, RCS 542 065 479, et assurées par ASSURIMA société anonyme au capital de 6 200 000 euros entièrement libéré, Entreprise Régie par le Code des Assurances, dont le siège social est 118 avenue de Paris - 79000 Niort, RCS 481 514 149. Soumis à l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09, dénommée dans les présentes « **SPOTICAR ASSISTANCE** ».

Le Distributeur **SPOTICAR** où le véhicule a été acheté est adhérent au contrat d'assurance souscrit par PSA AUTOMOBILES.

Mise en œuvre des Prestations **SPOTICAR ASSISTANCE** : Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par ASSURIMA.

### 8. Réclamations

Toute éventuelle réclamation du Client concernant la mise en œuvre des Prestations **SPOTICAR ASSISTANCE** doit être adressée à ASSURIMA par courriel depuis le site [www.ima.eu](http://www.ima.eu), Réclamations ou par courrier au Service Consommateur - 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9. Le Service Consommateur s'engage à accuser réception de la réclamation dans les dix jours ouvrables suivant son envoi, et à y apporter une réponse dans un délai de deux mois maximum. Si le désaccord persiste après la réponse du Service Consommateur ou en l'absence de réponse dans le délai réglementaire, le bénéficiaire peut saisir le médiateur compétent à l'adresse suivante : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org) ou par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09. La demande auprès du médiateur doit être introduite dans le délai d'un an à compter de la réclamation écrite.

Paraphe Vendeur

Paraphe Client